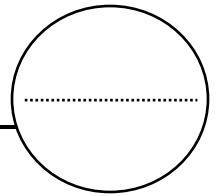




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 6 août 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mercredi le 6 août 2024 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, J0L 1H0, Hemmingford.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn, directeur général, greffier et trésorier-adjoint
Annick Brunet, directrice générale adjoint, greffière adjoint et trésorière

Sont absents :

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-08-199

1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2024-08-200

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3 - DÉLÉGATION

2024-08-201

4A - MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu que il y a un besoin d'assistance technique aux personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme;

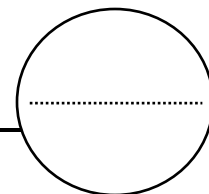
Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service #23105, datée du 20 février 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 5 700\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

Que ce conseil autorise le directeur général, greffier et trésorier-adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat précité ainsi que tout autre document nécessaire en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 6 août 2024

2024-08-202

4B- ADOPTION DE RÈGLEMENT 308-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 308 et 308-1 DÉLÉGANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

- Considérant l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;
- Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal le 2 juillet 2024 par la conseillère madame Lucie Bourdon ;
- Considérant que le projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 2 juillet 2024 ;
- Considérant que le présent règlement modifie le règlement numéro 308 et 308-1 ;
- Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 308-2 modifiant le règlement 308 et 308-1 délégrant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : RESTRICTION

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 3 : LIMITE DU MONTANT DES DÉPENSES ET POSTES BUDGÉTAIRES

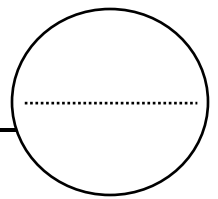
L'article 5 du règlement 308 est abrogée.

Les limites du montant des dépenses sont remplacés et l'identification des postes budgétaires faisant l'objet de la délégation sont attribuées comme suit :

Fonctionnaire ou employé	Limite mensuelle	Postes budgétaires
Directeur général	50 000\$	Tous les postes budgétaires
Directrice des travaux publics	25 000\$	Voirie, Hygiène du milieu,

Le fonctionnaire désigné peut, dans la gestion de son service, faire assumer une partie de la délégation par un autre employé responsable d'un projet ou activité. Toutefois, les dépenses ainsi réalisées s'inscrivent dans la délégation ci-dessus énumérée.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 6 août 2024

ARTICLE 4 : **EMBAUCHE DU PERSONNEL**

L'article 8 du règlement 308 est modifié par l'ajout d'un troisième alinéa, afin de déléguer au coordonnateur(trice) des loisirs et de la culture le pouvoir d'embaucher les employés du camp de jour, ce qui se lit comme suit :

Après avoir obtenu l'aval du conseil municipal concernant la tenue du camp de jour pour la période estivale de l'année en cours ainsi que l'approbation du nombre d'employés saisonniers requis, le conseil délègue au coordonnateur(trice) des loisirs et de la culture le pouvoir d'embaucher les employés saisonniers, à temps plein ou à temps partiel, requis pour la tenue du camp de jour municipal.

ARTICLE 5 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A - RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de juillet 2024 est remis aux membres du conseil.

2024-08-203

6B - OCTROI DE CONTRAT – GERALD DUTEAU Jr – DÉNEIGEMENT 2024-2025 DES RUES ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

Attendu que la municipalité doit procéder au déneigement de voies municipales et de stationnements municipaux situés sur son territoire;

Attendu que le contrat de déneigement est venu à échéance cette année;

Attendu que le fournisseur actuel a réalisé ce type de service pour la municipalité sur plusieurs saisons hivernales et que la municipalité s'en déclare satisfait par un service de qualité et efficace;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers

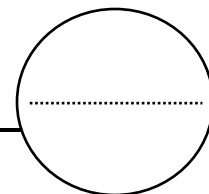
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford reconduise le mandat de déneigement des chemins et des stationnements municipaux pour la saison 2024-2025 à Gerald Duteau Jr ;
- Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les documents requis ;
- Que certains espaces à déneiger seront inclus dans la quote-part avec le Canton de Hemmingford selon l'entente des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7A - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 69 179 gallons par jour durant le mois de juillet. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 6 août 2024

7B - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2024-08-204

8A-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2024, ET 1^{ère} MODIFICATION

Considérant que la quote-part 2024 de la municipalité pour l'OMH s'élevait à 18 647 \$;

Considérant qu'il arrive que l'OMH fasse parvenir un budget révisé pour une année en cours, et que cette première révision apporte la quote-part 2024 à 20 244 \$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget révisé et de procéder au paiement de quote-part, soit 20 244\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

9A - RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

M. Sébastien Villecourt, inspecteur, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de juillet 2024.

Nombre de permis émis :	9
Valeur des travaux :	34 500

2024-08-205

9B-DEMANDE DE PIIA # 2024-07-0007 AU 504, CHAMPLAIN (ENSEIGNE COMMERCIALE)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande d'enseigne commerciale pour le 504, Champlain qui est dans la zone CV-5 qui est soumise au PIIA;

Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-07-0007 vise l'approbation d'une nouvelle enseigne commerciale au 504, Champlain ;

Considérant que la nouvelle enseigne consiste à changer uniquement le collant sur le panneau déjà existant;

Considérant que l'écriture sur l'enseigne sera écrite : Country ranch club resto-bar (CRC);

Considérant que l'écriture et la couleur de l'enseigne s'harmonisent avec les propriétés adjacentes;

Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024 07-0007 à la suite d'une recommandation favorable du CCU de délivrer le certificat d'autorisation # 2024-07-0052 pour une enseigne commerciale au 504, rue Champlain.

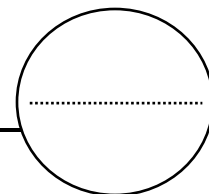
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-08-206

9C-DEMANDE DE PIIA # 2024-07-0008 AU 504, CHAMPLAIN (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de rénovation extérieure pour le 504, Champlain qui est dans la zone CV-5 qui est soumise au PIIA;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 6 août 2024

- Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-07-0008 vise l'approbation de changement de deux ouvertures (porte de garage), peinture de la toiture et cadrages des ouvertures de couleur noire et changement du revêtement extérieur de style Bord & Batten (pose à la verticale) de couleur gris foncé au 504, Champlain ;
- Considérant que seules deux (2) ouvertures seront changées pour des portes de garage en façade;
- Considérant que le matériau (Planche de bois) posé à la verticale (Bord & Batten) de couleur gris foncé a été présenté;
- Considérant que le revêtement de la toiture en tôle ainsi que le cadrage des ouvertures sera peinturé de couleur noire a été présenté aux membres du Comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal;
- Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;
- Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024 07-0008 à la suite d'une recommandation favorable du CCU de délivrer le permis de rénovation extérieure # 2024-07-0050 visant à modifier le revêtement extérieur au 504, rue Champlain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

11 - CORRESPONDANCE

12 - QUESTIONS DIVERSES

2024-08-207

12A - PARTICIPATION FINANCIÈRE – INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

- Considérant qu' il est important de favoriser la participation des jeunes aux diverses activités de loisirs ;
- Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité ;
- Considérant qu' il est possible que la situation entourant la pandémie s'améliore et qu'il soit à nouveau possible de s'inscrire à des activités sportives ;

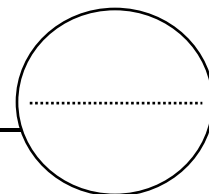
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité offre une aide financière supplémentaire de 215 \$ par enfants résidents du Village de Hemmingford qui sont inscrits au Hockey mineur et/ou au Club de patinage artistique ;
- Qu'afin de recevoir le 215 \$ supplémentaire, le résident devra faire la demande d'aide financière sur le formulaire prévu à cet effet et disponible au bureau municipal ;
- La demande d'aide financière supplémentaire devra être effectuée avant le 31 octobre 2024 ;
- Le participant ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :
 1. Preuve de résidence ;
 2. Un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et émis par l'organisme ;
 3. Le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie;

Que la présente aide financière soit pour l'année 2024 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 6 août 2024

2024-08-208

12B – VÉRIFICATION DES DÉTECTEURS DE FUMÉE DANS LES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que les détecteurs de fumée doivent être vérifiés régulièrement;

Attendu que les préventionnistes de la MRC effectuent les inspections requises;

Attendu que les inspections effectuées en 2023 n'ont pas été facturées pour un montant de 1 022,75\$;

Attendu que le coût des inspections réalisées en 2024 est de 1 485,77\$.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la MRC des Jardins de Napierville 2 508.52\$ du compte 03-410-00010 pour la vérification des systèmes de détecteurs de fumée résidentiels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-08-209

12C- DEMANDE DE COMPENSATION AU 429, MC NAUGHTON

Attendu que un courriel a été reçu de la part des propriétaires du 429 McNaughton demandant une compensation pour les travaux qu'ils souhaitent entreprendre sur un terrain appartenant à la municipalité.;

Attendu que les propriétaires du 429 McNaughton souhaitent également planter une haie de cèdres sur le terrain de la municipalité;

Attendu que le service de l'urbanisme ne peut pas délivrer le permis de haie de cèdre puisque les haies seront situées dans la propriété du village de Hemmingford;

Attendu que le conseil refuse d'accorder une compensation pour l'aménagement le long du chemin piétonnier;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de refuser la demande de compensation et d'interdire la plantation d'une haie de cèdres sur la propriété municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-08-210

12D- DEMANDE DE COMMANDITE JOURNÉE DE FAMILLE CSH – 7 SEPTEMBRE 2024

Attendu que le Comité Sportif d'Hemmingford (CSH) organise une journée d'activités sportives familiales le 7 septembre prochain;

Attendu que le CSH a décidé de dédier cette journée aux fans #1 des enfants qui participent à un sport...leurs mamans;

Attendu que tous les fonds amassés durant la journée iront pour les cancers féminins (seins, utérus, ovarien, etc.);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de faire un don de 200\$ au CSH pour la journée de famille.

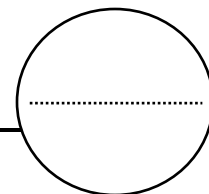
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-08-211

CARTE DE CRÉDIT POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Attendu que l'Agente de développement loisirs et culture doit fréquemment payer du matériel pour accomplir ses tâches quotidiennes;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 6 août 2024

Attendu que il n'est pas toujours pratique de demander à un détenteur de carte de crédit municipale d'acheter des articles;

Attendu que il est nécessaire que l'Agente de développement loisirs et culture détienne une carte de crédit d'une limite de 1 000\$ pour effectuer ses tâches quotidiennes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de fournir une carte de crédit à l'Agente de développement loisirs et culture avec une limite de dépenses de 1 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-08-212

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 AOÛT 2023

Considérant que M. Michael Krohn, directeur général, greffier-trésorier-adjoint, confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 6 août 2024, soit dans le budget 2024 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 3 juillet au 6 août 2024 soient acceptés au montant de 389 000.76\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 août 2023 soient payés au montant de 74 590.22\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-08-213

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 20:06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire

Michael Krohn
Directeur général, greffier et trésorier-adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 août 2024.
